

successivement d'eux-mêmes, tout comme feroient les Médecins, si la Terre pouvoit être purgée de toutes maladies, & qu'ainsi ils se jetteront du côté du Militaire, des Sciences, des Arts, du Commerce de l'Agriculture &c. changement par lequel l'Etat acquérera des sujets plus utiles, & deviendra par conséquent plus florissant. Je sens trop mon insuffisance pour me croire capable de donner des conseils, mais puisque tout homme a la liberté de se former des pensées, accordez-moi, Monseigneur, celle de vous ouvrir les miennes.

S'il est décidé, que les nouvelles Constitutions faites par Sa M. Pr. ne manqueront de produire un effet très-avantageux, il n'est pas sans apparence que tôt ou tard un si bel exemple ne puisse inspirer le même goût à d'autres Puissances, & si j'ose le dire à la France elle-même, qui n'ayant qu'un Roi, une Religion, un même Continent, une même forme de Gouvernement, devoit aussi, selon moi, n'avoir que les mêmes Loix, au lieu de ce Droit Coutumier des Provinces, qui varie d'une limite à l'autre, même de Ville en Ville. Si j'en excepte les cas sur lesquels l'Ordonnance s'est formellement expliquée, tous les autres ne peuvent être décidés que par les méthodes suivantes : Ou suivant les différentes Coutumes, Ou suivant les différens préjugés adoptés dans les Cours Souveraines, Ou suivant les Loix Romaines, Ou suivant l'opinion des Auteurs les plus accrédités, Ou suivant l'arbitrage des Juges. Or, il n'est aucun de ces fondemens, sur lequel on puisse assésoir un jugement fixe & certain.

I. La plupart des Coutumes, avec lesquelles il ne faut pas confondre ce qui est privilège, étant ignorées par les habitans, ne leur étant transmises que par une tradition dépouillée de toute autorité authentique, rendues dans un stile Gaulois, obscur &